



FICHE DE POSTE À PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP-038-CPD DSDEN
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant une mission départementale DSDEN des Bouches du Rhône
	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de la DSDEN
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative auprès de l'Adjoint au directeur académique en charge du premier degré
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de la formation initiale Mise en œuvre de la formation continue Mise en œuvre de la formation des formateurs Participation aux missions départementales Participation aux instances départementales et académique Contribution à la mise en œuvre des évaluations nationales et sur échantillon Suivi des résultats aux évaluations nationales et diffusion d'outils d'appropriation par les circonscriptions. Suivi des plans et programmes nationaux (dont le plan Marseille en Grand), académiques et départementaux, accompagnement des circonscriptions et des équipes dans leur mise en œuvre Suivi des projets partenariaux
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> Se positionner de façon loyale vis-à-vis des politiques ministérielles et du pilotage académique et départemental Posséder une aptitude au travail en équipe Posséder de bonnes capacités de communication, orale et écrite Maîtriser les outils d'ingénierie de formation.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire.
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 164 du 28 février 2022.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Entretien devant une commission de recrutement.
	CONTACT	DSDEN ce.iena13@ac-aix-marseille.fr ; 04 91 99 66 28